



LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN MAURITANIE

Sidna Ndah Mohamed-Saleh

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/52

Série sur la migration irrégulière

Module démographique et économique

Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrants, à la migration
et à la circulation des personnes

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne (Programme AENEAS)



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière
module démographique et économique
CARIM-AS 2008/52

La migration irrégulière en Mauritanie

Sidna Ndah Mohamed-Saleh
DevStat Consult, Mauritanie

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Le présent papier traite du phénomène de la migration irrégulière en Mauritanie dans ses multiples dimensions. Il est d'abord question d'une revue des aspects généraux de la question tels que, les évaluations de l'ampleur du phénomène en relation avec l'immigration en général dans ce pays, les politiques mises en œuvre pour la lutte contre le segment illégal, ainsi que les instruments de coopération bi- et multilatérale dans ce domaine. Il y est révélé que le nombre de reconduites aux frontières est en baisse par rapport au niveau record de 11.637 enregistré en 2006. De même, est mis en exergue le rôle de la société civile en matière de sensibilisation aux conséquences néfastes de l'immigration illégale.

Une seconde partie est consacrée aux sources de données, concepts et méthodes de mesures relatives à la migration irrégulière. Le constat y est fait que peu de travaux en Mauritanie investissent ces questions conceptuelles et méthodologiques. De même les sources de données fiables y sont considérées non structurées et plutôt rares. Y sont mentionnées les quelques enquêtes réalisées sur le sujet.

Quant au profil des migrants irréguliers, il est établi selon la dimension de nationalité et d'autres caractéristiques. Les travailleurs irréguliers peuvent avoir des profils proches des migrants ordinaires et ont donc été caractérisés en termes d'emplois. Quant aux migrants de transit, leur profil est déterminé en termes de caractéristiques socio-économiques (sexe, âge, situation matrimoniale, niveau d'éducation, emploi, niveau des salaires) et de critères liés au processus migratoire (raison principale de la décision d'émigrer, itinéraires et prix d'acheminement). Enfin quelques déterminants et conséquences de ce phénomène sont aussi évoqués.

Abstract

This paper tackles irregular migration in Mauritania. First, it reviews irregular migration in relation to immigration in general, the policies implemented against it as well as the bilateral and multilateral cooperation instruments established for this purpose. It is revealed that the number of removals to the borders is decreasing after reaching 11.637 in 2006. In addition, the role of civil society, in increasing awareness over the undesired consequences of irregular migration, is set out.

The second part is dedicated to data sources, concepts and methods of measurement related to irregular migration. Few investigations have been undertaken in Mauritania to explore these methodological and conceptual issues. Additionally, accurate data sources are not structured and rather few. Some surveys have been cited.

Regarding the profile of irregular migrants, nationality and other characteristics were used as ordering principles. Irregular migrant workers may have similar profiles to ordinary migrants and, thus, they have been characterized in terms of employment. Concerning the transit migrants, their profile is determined in terms of socio-economic characteristics (sex, age, marital status, education level, employment, salary level) and according to their migratory process indicators (principal reason for migration, itinerary and travel fees paid). Finally some determinants and consequences of this phenomenon are examined.

Introduction

En Mauritanie, la problématique de l'immigration a longtemps été ignorée car ses effets n'étaient pas considérés comme particulièrement aigus. Cette immigration se manifestait surtout par des flux de ressortissants venant de pays limitrophes, en particulier le Mali et le Sénégal, pour travailler en Mauritanie. Malgré le retrait de la Mauritanie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de L'Ouest (CEDEAO) en 1999, cette immigration dite traditionnelle n'en a pas été affectée et a continué à être observée, facilitée par des accords bilatéraux offrant des conditions privilégiées de circulation des personnes vers la Mauritanie.

Du côté du nord du Sahara, on a aussi enregistré ces dernières années des flux plus importants de migrants maghrébins, notamment à la faveur de la mise en service de la route Nouakchott – Nouadhibou.

D'autres groupes de migrants, cette fois de réfugiés à la demande d'asile en Mauritanie, sont apparus récemment suite au déclenchement de conflits internes dans certains pays Ouest Africains dans les années 90, tels que la Sierra Leone et le Liberia et, plus tard en Côte d'Ivoire au début des années 2000.

Si les cas de séjour illégal par dépassement de la durée initialement autorisée sont relativement fréquents, les cas d'entrée illégale sur le territoire mauritanien étaient relativement peu nombreux compte tenu des accords et lois en vigueur en Mauritanie.

Par contre, suite au durcissement du contrôle aux frontières méridionales de l'Europe, doublé de mesures sévères de contrôle de l'entrée et du séjour dans les pays maghrébins, de nombreux migrants candidats à l'entrée en Europe à travers l'Italie et l'Espagne, se sont repliés soudainement ces dernières années sur le territoire mauritanien et les eaux territoriales mauritaniennes dans le but de réussir la traversée vers l'Europe.

La médiatisation à grande échelle de ces tentatives de traversée, souvent malheureuses et dramatiques, a mis le pays sous les projecteurs de l'actualité et mis en évidence la vulnérabilité de ses frontières quant à leur utilisation potentielle par les réseaux de migration illégale de transit vers l'Europe. En effet, parmi ces migrants, sont aussi apparus des ressortissants de pays asiatiques, notamment des Indiens, des Pakistanais et des Bangladeshi, ce qui a fait prendre conscience au pays de l'ampleur déjà atteint par ce phénomène. En effet, selon une récente enquête de l'Organisation des Nations Unies (ONU)¹, la Mauritanie est devenue une véritable plaque tournante du trafic d'immigrants clandestins en partance pour l'Europe. Pour la seule année 2006, les réseaux de passeurs ont réalisé à leur profit des opérations de 300 millions de dollars américains générés par le trafic illicite d'immigrants.

Pour faire face à ces risques et gérer la situation humanitaire courante résultant de ces tentatives répétées de migrants pour atteindre notamment les côtes espagnoles, une coopération a été lancée à des niveaux bilatéral et multilatéral entre la Mauritanie et l'Europe.

La présente communication tente de contribuer à l'établissement d'un état des lieux de la migration irrégulière en Mauritanie au regard de ses dimensions démo-économiques, de l'appréhension de ce phénomène, de l'identification de sa dynamique ainsi que de l'évaluation de son impact. Après une revue générale, il sera question d'une évaluation des concepts et sources de données puis du profil des migrants irréguliers et, enfin, des déterminants et conséquences de ce phénomène. Cet exercice reste néanmoins contraint par la rareté des sources de données relatives à la migration irrégulière de et à travers Mauritanie.

¹ Selon : www.cridem.org

1. Revue générale de la migration irrégulière en Mauritanie

Cerner l'importance numérique de la migration irrégulière vers et à travers la Mauritanie n'est pas chose aisée dans la mesure où ce phénomène, par nature, ne se prête pas facilement à l'observation ni aux enregistrements administratifs. Si l'on se restreint dans un premier temps aux migrants irréguliers reconduits à la frontière, des données récentes obtenues auprès des Services du Ministère de l'Intérieur, consignées dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, montrent que l'année 2006 a connu d'importantes vagues de migrants non autorisés à séjourner sur le territoire mauritanien et reconduits hors des frontières, totalisant 11.637 personnes, soit une moyenne de 970 cas par mois. D'ailleurs, au cours de cette même année, environ 6.000 personnes ont transité par le centre d'accueil de Nouadhibou, ville portuaire au nord du pays. Les deux années qui ont suivi ont enregistré des chiffres nettement moins élevés : 6.624 cas de reconduites aux frontières en 2007, correspondant à une moyenne de 553 cas par mois, et 740 personnes pour les deux premiers mois de 2008, soit une moyenne mensuelle de 370. Le graphique 1 ci-dessous montre que l'année 2005 correspond à un vrai tournant où on enregistre une apparition de ce phénomène à une échelle significative, suivie d'une expansion en 2006 où le nombre de cas de reconduites aux frontières est multiplié par 3 fois et demi.

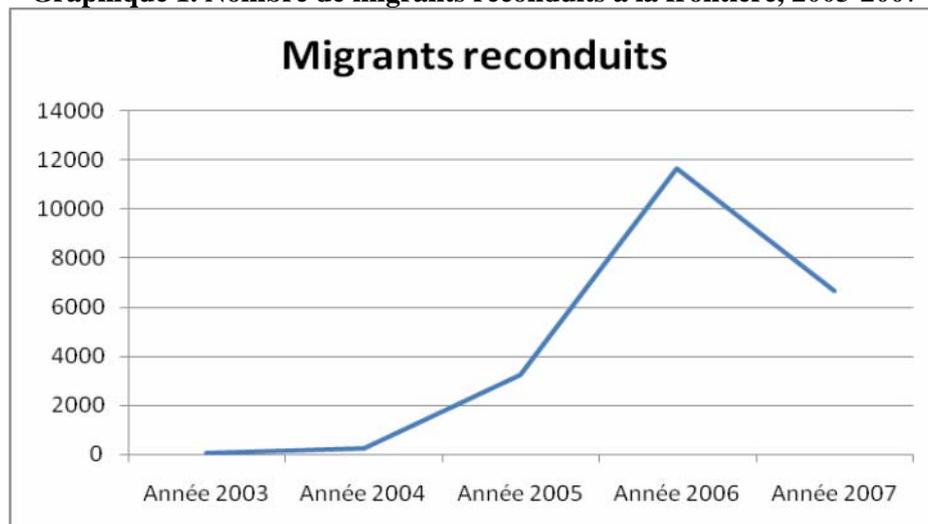
Selon des statistiques avancées par des experts de l'*Open Society Institute of West Africa* (OSIWA)² ayant conduit des recherches en Mauritanie, il semble que pendant la haute saison, environ trois embarcations, avec à leur bord jusqu'à 150 migrants clandestins, quittent chaque semaine le rivage de Nouadhibou au nord de la Mauritanie.

Tableau 1. Nombre de reconductions à la frontière de 2003 à 2007

Année	Nombre de cas
2003	50
2004	250
2005	3.250
2006	11.637
2007	6.634

Source : Ministère de l'Intérieur, Mauritanie³

Graphique 1. Nombre de migrants reconduits à la frontière, 2003-2007



² <<http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=80246>>

³ Pour les années 2003, 2004 et 2005 : In M. A. O. Ekeibed. Dynamique de la population Mauritanienne. Février 2008. Pour les années 2006 et 2007 : Services du Ministère de l'Intérieur.

Tableau 2. Flux des migrants clandestins reconduits par mois de l'année

Mois	2006	2007	2008
Janvier	573	757	740(*)
Février	622	799	
Mars	645	891	
Avril	565	422	
Mai	686	951	
Juin	411	2.814	
Juillet	389		
Août	3.151		
Septembre	1.821		
Octobre	396		
Novembre	988		
Décembre	1.390		
Total	11.637		6.634 (**)

Source : Ministère de l'Intérieur, Mauritanie

(*) Ce chiffre couvre la période du 1^{er} janvier au 4 mars 2008

(**) Selon d'autres sources officielles citées par la presse, ce chiffre serait de 7.100 personnes⁴

La baisse du nombre de migrants irréguliers reconduits à la frontière observée entre les années 2006 et 2007 et qui semble continuer en 2008, est liée en partie à la mise en service de dispositifs sophistiqués de protection des frontières, notamment par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) et l'intensification de la coopération et de la coordination entre les services mauritaniens et européens, notamment ceux de l'Espagne. Selon des sources de presse⁵, FRONTEX a d'ailleurs décidé récemment de déployer des moyens de contrôle supplémentaires au large des eaux territoriales mauritaniennes compte tenu du fait que la Mauritanie est désormais perçue comme étant le point de départ principal d'embarcations de migrants clandestins vers les Iles Canaries.

Cette baisse est d'ailleurs confirmée par les chiffres de sources officielles espagnoles qui font état de 18.057 clandestins interceptés en mer en 2007 contre 39.180 de migrants voyageant sur des « cayucos » en 2006. Selon les chiffres officiels de source espagnole⁶, plus de cent embarcations d'immigrés clandestins sont arrivées aux Canaries entre janvier et septembre 2008, en dépit des mesures de contrôle maritime mises en place. Au cours des sept premiers mois de l'année 2008, 7.165 personnes sont arrivées sur les côtes espagnoles, soit 9,1% de moins que l'année dernière pour la même période. Il a été observé que la cadence des embarcations de fortune en partance de la Mauritanie vers les Canaries s'intensifie en raison de la fin du moratoire sur la pêche donnant lieu à des arrivées massives de cayucos. En effet, ce moratoire rendait la tâche difficile aux passeurs qui ne pouvaient plus se mêler aux véritables pêcheurs pour prendre la mer. Depuis l'arrivée des premières embarcations de ce type en 1994 sur l'archipel, plus de 91.000 immigrés ont débarqué aux Canaries.

Cette évolution est le résultat à la fois de l'extension du déploiement des radars du système de contrôle des côtes installé dans le sud de l'Espagne et de la collaboration de pays comme le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et le Cap Vert. Il convient néanmoins de signaler que cette baisse ne signifie pas encore éradication du phénomène. Ainsi, les routes de l'immigration conduisant en Espagne vont,

⁴ <[http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=19238&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=6f671947a2](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=19238&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=6f671947a2)>

⁵ <<http://www.alakhbar.info/2014-0--FA00BC0C0-B-F0--F0C-C.html>>

⁶ <[http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=22509&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=b23aed66e0](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=22509&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=b23aed66e0)>

semble-t-il, continuer à faire l'objet de surveillance accrue avec utilisation d'un réseau électronique de surveillance par satellite⁷ qui couvrira notamment le trafic maritime entre les côtes espagnoles et mauritaniennes.

Dans le but de se faire une idée robuste de la migration vers ou à travers la Mauritanie, il convient de citer les résultats d'une enquête conduite récemment au Maroc par le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP) et l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM). Selon ces données, 5,2% des Sub-sahariens vivant clandestinement au Maroc, estimés entre 10.000 et 15.000, y sont arrivés via la Mauritanie⁸.

Pour avoir une meilleure idée de l'importance des cas de refoulement, il peut être judicieux de les comparer à l'ensemble des flux d'entrées d'étrangers en Mauritanie. Le tableau 3 ci-dessous fait état de données portant sur quelques mois de 2007 et relatives aux entrées régulières dans le territoire mauritanien. Il en ressort que le nombre d'étrangers qui entrent régulièrement en Mauritanie est estimé en moyenne à plus de 8.429 chaque mois, soit environ 101.143 par an. Ainsi, comparée à l'ensemble des entrées régulières pour l'année 2007, la masse des migrants irréguliers reconduits représente un poids estimé à 7%. Pour l'année 2006, ce taux est évidemment nettement supérieur compte tenu des chiffres de migrants reconduits (voir supra).

Tableau 3. Flux migratoires relevés aux postes frontières en 2007

Mois	Entrées			Sorties		
	<i>Nationaux</i>	<i>Etrangers</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Nationaux</i>	<i>Etrangers</i>	<i>Ensemble</i>
Janvier	-	-	-	-	-	-
Février	3785	4811	8596	3579	4507	8086
Mars	9681	12358	22039	9281	10204	19485
Avril	11042	13010	24052	10981	11815	22796
Mai	10023	12162	22185	9703	10187	19890
Juin						
Juillet	-	-	-	-	-	-
Total 7 mois	47000	59000	106000			
Moyenne	<i>6714</i>	<i>8429</i>	<i>15143</i>	<i>8386</i>	<i>9178</i>	<i>17564</i>

Source : Ministère de l'Intérieur, Mauritanie

Concernant les effectifs de population étrangère vivant en Mauritanie, et si l'on se réfère à l'étude sur le profil migratoire de la Mauritanie⁹ réalisée en 2006, ils sont estimés à 200.000 personnes, toutes catégories de migrants confondus, soit environ 7% de la population nationale en 2006. La seule capitale, Nouakchott, héberge environ 100.000 personnes. Dans certains quartiers dits périphériques de Nouakchott, le taux de la population étrangère peut parfois atteindre jusqu'à 25%. Plus de 35 nationalités sont représentées au niveau de ces communautés avec une forte majorité de ressortissants de pays Ouest africains.

Pour faire face à l'afflux massif des migrants vers l'Europe et transitant par la Mauritanie et pour en infléchir la tendance, plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années. A cet égard, il convient de signaler en premier lieu le programme financé en 2006 par l'Union Européenne sur le mécanisme de réaction rapide, d'un montant de 2,45 millions d'euros, visant à endiguer les flux de

⁷ <[http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=17367&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=343d6da78d](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=17367&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=343d6da78d)>

⁸ <http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP50748lessuetuqne0>

⁹ HCR-OIM-Union Européenne. Profil migratoire de la Mauritanie. Etude réalisée d'octobre à décembre 2006.

migrants clandestins vers les Iles Canaries.¹⁰ Ce programme prend en charge des activités de gestion des frontières terrestres et maritimes en renforçant les capacités de détection des clandestins et d'arrestation des migrants clandestins ainsi que leur rapatriement vers leurs pays d'origine. Il est à noter cependant que la Mauritanie a refusé le 20 août 2008 le débarquement sur son sol d'immigrés clandestins qui avaient dû retourner aux Canaries.¹¹

Une nouvelle convention vient d'être signée début juin entre la Mauritanie et l'Union Européenne d'un montant de 1,2 millions d'euros visant à aider les structures publiques impliquées¹² dans la gestion des migrations. Toujours dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, il est prévu que le 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), dont la signature est attendue prochainement, comprenne un volet relatif à la gestion des migrations.

En outre, au niveau bilatéral, il convient aussi de noter l'accord signé à Nouakchott le 25 juillet 2007 entre la Mauritanie et l'Espagne¹³ concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. L'accord met en place un instrument de promotion de la migration légale dans le respect des droits et des obligations des travailleurs migrants, de régulation des flux migratoires de main d'œuvre existant entre les deux Etats et de prévention des migrations clandestines et d'exploitation des travailleurs. La mise en œuvre de cet accord est donc censée limiter le phénomène de la migration irrégulière et étendre le champ de la migration régulière en Mauritanie. Ainsi, au titre de son application, un groupe de 40 jeunes mauritaniens vient d'être récemment sélectionné parmi 1.612 candidats, et recruté par l'Union de Pagesos de Cataluna en vue d'aller travailler dans des entreprises agricoles espagnoles pendant une période limitée de 3 mois, pour un salaire mensuel allant de 781 à 886 euros selon la catégorie.

Sur le plan de la société civile, il convient de signaler l'activisme de quelques ONG nationales visant à dissuader les éventuels candidats à l'immigration illégale du et à travers le territoire mauritanien. Une pratique remarquée dans ce cadre est l'organisation de concerts par une ONG nationale visant à sensibiliser les jeunes candidats à l'émigration des risques encourus lors d'une migration illégale. Une rencontre de deux jours a été récemment organisée à Nouakchott par l'Association Mauritanienne de Lutte contre l'Immigration Illégale (AMLII) dans le cadre d'une campagne de sensibilisation au niveau des pays cibles.¹⁴ Cette organisation est d'ailleurs membre de l'Union des Associations Africaines de Lutte contre l'Emigration Illégale (UAALEI), créée récemment à Dakar par des représentants de différentes associations de Mauritanie, du Mali, du Niger, de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Togo, du Cameroun, du Sénégal et de la Guinée.

Durant la dernière édition de la Semaine Nationale du Film (SENAF), une douzaine de courts-métrages ont été projetés, tous réalisés par de jeunes cinéastes mauritaniens, sur la thématique de l'immigration clandestine sous le thème choisi à cette édition : « Migration...d'ici et de là-bas ». Ces films tentent d'alerter sur l'immigration clandestine des jeunes africains.

Au niveau des réfugiés présents en Mauritanie, il est à noter que les Autorités mauritaniennes ont déclaré récemment leur intention de mettre en vigueur avant fin juin 2008 des mesures accordant des « facilités particulières » aux demandeurs d'asile dans le cadre d'une procédure qui définit les règles de l'asile en Mauritanie, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les

¹⁰ Commission Européenne. Mauritanie : nouvelles mesures pour lutter contre l'émigration clandestine vers l'UE. 10 juillet 2006. IP-06-967

¹¹ <[http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=22510&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=37642d579a](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=22510&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=37642d579a)>

¹² <http://www.intelink.info/fre/actualites/economie/0806101903_appui_de_2_7_millions_d_euros_de_l_ue_a_la_mauritanie>

¹³ Accord entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. 25 juillet 2007.

¹⁴ Horizons, n° 4748 du mercredi 4 juin 2008.

Réfugiés (HCR). Déjà une Commission Consultative Nationale chargée d'examiner les demandes d'asile a été mise en place récemment. Il est à noter que le HCR dispose d'une représentation depuis plusieurs années en Mauritanie où il a déjà mis en œuvre plusieurs projets dont celui relatif à l'aide apportée aux Touaregs réfugiés dans le sud-est du pays suite aux événements de la rébellion touarègue au Mali. En outre, le HCR accompagne le programme en cours de mise en œuvre par le Gouvernement mauritanien et portant sur le retour des réfugiés mauritaniens installés depuis la crise de 1989 au Sénégal et au Mali.

L'Organisation Internationale des Migrations (OIM), un autre partenaire intergouvernemental, dans la gestion des flux migratoires, a ouvert récemment une représentation à Nouakchott.

2. Concepts et méthodes de mesure

Les sources de données sur la migration en Mauritanie sont limitées en termes de types de données, de fréquence et de diffusion. On ne trouve pas non plus de source fiable structurée qui publie régulièrement des données centrées autour de la migration. En ce qui concerne la migration de main d'œuvre, un inventaire annoté des sources de données a été établi à la faveur d'une étude réalisée en 2005 pour le compte d'un projet de l'OIT sur la migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique de l'Ouest.¹⁵

Outre les recensements de population réalisés à des intervalles d'un peu plus de 10 ans, les enquêtes réalisées ne couvrent les thèmes de la migration que dans des cas rares comme celui de l'Enquête migration (1994). Il convient de mentionner les monographies réalisées récemment en 2005 et 2006 par deux ONG nationales, l' Association pour la Lutte contre la Pauvreté et le Développement (ALPD) et Association pour la Protection de l'Environnement et l'Action Humanitaire (APEAH) sur financement octroyé par le HCR. A noter aussi l'Enquête sur la main d'œuvre étrangère (EMOE) réalisée pour le compte du Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle (MEIFP) dans les trois villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso en prélude à l'élaboration d'une stratégie de gestion de la main d'œuvre étrangère. A cela s'ajoute une enquête réduite menée auprès d'un échantillon de 92 migrants en transit dans les deux villes de Nouakchott et Nouadhibou sur financement du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

En outre, l'enregistrement des flux migratoires, entrées et sorties aux frontières, est effectué par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) mais les données qui en sont issues ne sont pas publiées. Les reconduites aux frontières sont aussi enregistrées régulièrement. Par contre, les titres de séjour et les permis de travail, normalement délivrés aux étrangers en situation régulière, ne sont pas fournis systématiquement et ne peuvent donc générer pour le moment des données fiables. Les demandes d'asile sont enregistrées au niveau du HCR et transmises au Ministère de l'Intérieur pour traitement.

En ce qui concerne les sources consulaires, il y a lieu de mentionner la difficulté d'obtention des informations auprès des missions diplomatiques installées en Mauritanie sur les colonies de leurs ressortissants.

A cette faiblesse structurelle des sources, doit être ajoutée le manque de travaux visant à préciser et à affiner les concepts liés à la migration et à la mobilité appelés à être utilisés dans les éventuelles études et enquêtes portant sur ce sujet. Plusieurs critères sont normalement utilisés pour définir le migrant irrégulier dont les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire mauritanien ainsi que la détention du permis de travail. Or il est manifestement clair que ce dernier critère n'est pas utilisé dans

¹⁵ M. L. O. Cheikh Malainine. Projet OIT – UE RAF/02/M12/EEC. Les statistiques sur la migration de main d'œuvre en Mauritanie. Mars 2005

les faits pour qualifier le travailleur migrant d'irrégulier, car la réglementation n'est pas systématiquement appliquée quant à la délivrance de ces autorisations.

En ce qui concerne les migrants irréguliers, on distingue plusieurs types de sanctions prises à leur encontre dont :

- Les migrants irréguliers refoulés : mesure à caractère policier ;
- Les migrants expulsés : mesure à caractère politique ;
- Les interdictions de séjour : décision judiciaire ;
- Le rapatriement, en général volontaire, fait intervenir les canaux diplomatiques et est organisé par le système humanitaire (OIM, HCR,...) : 350 cas de ce type ont été enregistrés entre 2004 et 2006 et concernent des ressortissants de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan, selon les services du Ministère de l'Intérieur mauritanien ;
- Reconduites aux frontières : cette mesure à caractère administrative a touché 11.637 individus en 2006 et 6.634 en 2007.

3. Profil des migrants irréguliers

Selon les données relatives aux reconduites aux frontières pour les 5 premiers mois de 2007 figurant dans le tableau 4 ci-dessous, il ressort que les Sénégalais et les Maliens forment les deux groupes les plus importants avec des effectifs représentant respectivement 52,4% et 20,4% de l'ensemble des migrants irréguliers reconduits à la frontière, ces deux nationalités de pays limitrophes forment à elles seules 72,8% de l'ensemble de ces effectifs. Il est à noter que ces données comportent certes une forte majorité de migrants en transit vers l'Europe, mais elles recouvrent aussi les cas de travailleurs migrants arrêtés en situation irrégulière.

Tableau 4 : Migration clandestine mesurée par les reconduites aux frontières selon la nationalité. Janvier-Avril, 2007

Nationalité	Janv-07	Fév-07	Mars-07	Avr-07	Mai-07	Total	%
Sénégalais	393	440	389	291	490	2003	52,4
Maliens	252	63	138	38	289	780	20,4
Gambiens	21	49	18	43	37	168	4,4
Indiens			124			124	3,2
Pakistanaï			115			115	3,0
Ghanéens	12	71	2	3		88	2,3
Bissau-guinéens	3	8	62	5	14	92	2,4
Guinéens	9	52	8	2	19	90	2,4
Ivoiriens	10	32	17	5	3	67	1,8
Nigériens	33	1	1		14	49	1,3
Autres	24	83	17	35	85	244	6,4
Total	757	799	891	422	951	3820	100

Source : Ministère de l'Intérieur, Mauritanie

3.1. Les travailleurs migrants

Le profil selon la nationalité des travailleurs migrants recensés en 2000, indépendamment de leur situation de régularité, montre que les Sénégalais et les Maliens constituent les deux groupes majoritaires en Mauritanie. On peut donc inférer valablement que ces mêmes nationalités secrètent les plus gros contingents de travailleurs migrants en situation illégale si l'on sait que les réseaux institués

par les communautés installées sur place ont un rôle important dans l'attraction et le soutien de nouveaux migrants de même nationalité.¹⁶ D'autre part, les résultats de l'Enquête sur la main d'œuvre étrangère (EMOE) en 2007 montre que 80% des travailleurs étrangers n'ont pas de permis de travail.¹⁷ Cependant, cela n'implique pas que tous ces travailleurs migrants sont considérés dans l'illégalité, au moins dans les faits du fait de la non application de la réglementation régissant le travail des étrangers.

Selon la même enquête qui ne porte pas seulement sur les travailleurs migrants irréguliers mais sur l'ensemble de la population étrangère, le profil des emplois occupés par les étrangers dans les trois villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso montre que 87% travaillent dans les secteurs des services dont 37% dans le travail domestique, 12% dans le petit commerce, 11% comme chauffeurs, 6% dans la restauration et l'hôtellerie, 16% dans les autres petits métiers (coiffeurs, photographes, gardiens). Le secteur du BTP occupe lui aussi quelque 6% des étrangers à des emplois de maçons et de manœuvres, tandis que le secteur de la pêche offre 5% des postes de travail occupés par les étrangers. En termes d'employeurs, 60% des travailleurs étrangers sont embauchés par des ménages ou des individus et les indépendants installés pour leur compte propre représentent 25%. Les entreprises privées en occupent 11% contre 3% dans le secteur public.

Bien qu'elle porte sur l'ensemble des travailleurs étrangers, cette structure de l'emploi permet de donner des indications robustes sur le profil des emplois occupés par les travailleurs migrants irréguliers vivant en Mauritanie et qui opèrent principalement dans le secteur informel.

Sur le plan des revenus, des estimations faites dans l'étude « Profil migratoire de la Mauritanie » évaluent le niveau moyen des gains mensuels d'un employé peu ou pas qualifié entre 85 et 170 euros par mois.

3.2. Les réfugiés

Selon l'étude sur le profil migratoire de la Mauritanie,¹⁸ le nombre de réfugiés est estimé en 2006 à un millier de personnes. Le tableau 5 ci-dessous fait état de flux de nouveaux demandeurs d'asile ayant transité par le HCR et selon la nationalité. Il en ressort qu'il y a une accélération du rythme de dépôt de ces demandes entre 2005 et 2007 dénotant soit une augmentation des candidats à l'asile soit une régularisation d'une situation préexistante. Cette dernière hypothèse serait justifiée par le fait que ceux qui sont en situation irrégulière craignent les contrôles d'identité et ne sont donc pas toujours enclins à se faire enregistrer. La grande majorité de ces demandeurs d'asile vient des pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Libéria, Togo) mais l'on enregistre aussi quelques Irakiens.

Tableau 5. Nouveaux demandeurs d'asile par année selon la nationalité

Nationalité	2005	2006	2007	Total 2005-07
Côte d'Ivoire	7	15	110	132
Sierra Leone	6	7	72	85
Libéria	5	15	40	60
Congo RDC	1	8	23	32
Togo	2	6	22	30
Irak		1	15	16
Autres				27
Ensemble	24	58	300	382

Source : Ministère de l'Intérieur, Mauritanie

¹⁶ HCR–OIM–Union Européenne. Profil migratoire de la Mauritanie. Etude réalisée d'octobre à décembre 2006. Pages 10-11

¹⁷ EDFORE- MEIFP. Etude sur la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie. Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie de gestion de la main d'œuvre étrangère. Août 2007.

¹⁸ HCR–OIM–Union Européenne. Profil migratoire de la Mauritanie. Etude réalisée d'octobre à décembre 2006.

3.3. Les migrants de transit

Durant ces dernières années, à compter de 2005, la Mauritanie est soudainement devenue un lieu de passage pour de nombreux groupes de candidats à l'émigration vers l'Europe et en provenance de plusieurs pays dont ceux limitrophes, le Sénégal et le Mali. Ainsi les itinéraires des migrants internationaux clandestins ont-ils changé en raison de législations nationales de plus en plus restrictives et de contrôles frontaliers renforcés dans les pays de transit traditionnels. En effet, les accès par les enclaves de Ceuta et Melilla ou par le Détroit de Gibraltar étant désormais fermés, auquel s'ajoute la militarisation des frontières marocaines, ont fait que les filières de migrants clandestins se sont rabattues sur le territoire mauritanien dans l'espoir de profiter de toutes les brèches qui leur permettraient d'acheminer leurs clients.

Déjà en 2002, il a été révélé qu'une filière chinoise faisait transiter par l'aéroport d'Atar des migrants avec des passeports japonais falsifiés en partance pour Marseille (France) à bord de charters de touristes¹⁹. Ces derniers temps, les candidats à l'émigration clandestine via le territoire mauritanien utilisent l'un des trois itinéraires suivant : (i) Rassemblement à Zouerate au nord de la Mauritanie en provenance notamment du Mali pour se diriger vers Nouadhibou (port minéralier et commercial) ; (ii) Arrivée à Nouakchott ou, non loin de là, à la localité de Jreida en provenance de Saint-Louis du Sénégal ; (iii) Départ de Chegga au nord de la Mauritanie en direction de Bechar via Tindouf en Algérie. Des chiffres avancés par la Police espagnole évaluent à plus de 10.000 les effectifs de ces migrants clandestins africains présents en Mauritanie et au Sahara Occidental en attente d'émigrer en Europe.

Selon les résultats d'une enquête²⁰ réduite menée auprès d'un échantillon de 92 migrants en transit à Nouakchott et Nouadhibou et financée par le FNUAP, ces derniers sont dans leur très grande majorité des hommes, soit 88%, contre 12% de femmes. Ils sont à 97% âgés entre 15 et 59 ans donc potentiellement actifs tandis que les moins de 15 ans ou plus de 60 ans sont plutôt rares parmi les migrants en transit. Ils sont originaires principalement de l'un des 10 pays africains suivants : Sénégal, Nigeria, Mali, Guinée Conakry, Gambie, Burkina Faso, Sierra Leone, Liberia et Niger. Concernant leur statut matrimonial, ils sont environ la moitié à être célibataires. La taille moyenne de leur famille dans leur pays d'origine est relativement grande (plus de 7 personnes).

Quant à leur niveau d'éducation, il ressort des résultats de l'enquête que plus de la moitié ont au moins un certain niveau d'éducation (primaire : 27%, secondaire : 27% et supérieur : 3%) tandis que 43% n'ont aucun niveau. Pour déterminer la raison principale de leur décision d'émigrer, ils citent par ordre d'importance : la rareté d'opportunités d'emploi (49%), la combinaison de ce dernier motif avec le niveau bas du salaire (22%), les bas salaires (9%) et les conflits politiques et sociaux (8%).

Concernant la situation d'emploi, les résultats de l'enquête indiquent que 61% des migrants en transit possédaient un emploi au moment de quitter leur pays d'origine, seuls 16% étaient sans emploi. Ce résultat est cohérent avec celui d'une autre enquête²¹ de plus de 3 mois et portant sur une centaine d'immigrés clandestins originaires du Mali, du Sénégal, du Ghana et de la Mauritanie confirmant ainsi ce que d'autres enquêtes effectuées au Sénégal avaient déjà mis en lumière. L'immigration clandestine n'est pas qu'une affaire de pauvreté. L'étude en question a été menée par l'Open Society Institute of West Africa (OSIWA) et intitulée «Irregular Migration in West Africa ». Il en ressort qu'au Sénégal, les candidats à l'immigration clandestine ne sont pas majoritairement chômeurs. Les motivations du départ à l'étranger relèvent plutôt des pressions familiales exercées sur eux.

¹⁹ Dr H. Ramdan. « La Mauritanie face au défi de l'immigration clandestine ». Paru dans le journal Investigations n°077 du 17 mars 2008.

²⁰ M.A.O. Ekeibed, Transit Migration Survey (TMS 2008). February 2008.

²¹ <<http://www.come4news.com/afrique-les-pressions-familiales-alimentent-les-migrations-clandestines-226560>>

Toujours selon l'enquête *Transit Migration Survey* (TMS) 2008, environ 88% des migrants en transit exercent un emploi durant leur séjour en Mauritanie, en général dans le secteur informel, dont 56% dans le secteur des services, 36% dans l'agriculture et le reste au niveau des autres branches dont la construction et l'industrie. Leurs salaires sont plus faibles que la moyenne en Mauritanie avec même plus de 50% de cas inférieurs au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et la plupart ne disposent pas de contrat de travail. En termes de nombre d'heures travaillées, 67% des migrants ont déclaré travailler plus de la durée habituelle de 8 heures par jour.

En ce qui concerne l'itinéraire suivi pour entrer en Mauritanie, 63% des migrants enquêtés déclarent être arrivés directement en Mauritanie sans avoir transité par un autre pays alors que 37% sont passés par un autre pays avant d'atteindre le territoire mauritanien. Les moyens de transport utilisés à cet effet sont à hauteur de 89% l'automobile tandis que l'avion a été utilisé par 8%. La destination finale de ces migrants est l'Europe pour 92% d'entre eux alors que ceux qui ont l'intention d'aller aux Etats-Unis représentent 4% et les candidats à l'émigration vers les pays arabes (Libye, Maroc, Tunisie et Qatar) forment eux aussi 4% des effectifs de migrants en transit. Le coût du voyage vers la Mauritanie varie entre 40 et 240\$ selon les cas.

La durée de séjour des migrants en transit en Mauritanie est comprise entre 1 et 6 mois pour 66% des cas, moins de 1 mois pour 19% et supérieure à 6 mois pour 15%. Environ 41% des migrants projettent de séjourner moins de 3 mois en Mauritanie.

Concernant le prix payé par le migrant aux passeurs, il oscille entre 500 et 1000 euros pour la traversée maritime à partir de Nouadhibou alors qu'il est de 1.700 à 3.400 euros pour le périple saharien. D'autres sources²² estiment ces prix de la traversée entre Nouadhibou et les Iles Canaries entre 385 \$ et 1.260 \$. C'est là un second motif pour recourir de plus en plus au transit par les plages ou le port de Nouadhibou. Ont été dénombrées 45 organisations de passeurs qui s'adonnent à ce trafic de personnes en Mauritanie, au Maroc et au Sahara Occidental.

Le tableau 6 ci-dessous fait état d'un certain nombre d'évènements marquants liés à cette migration illégale et qui montrent à quel point ce phénomène est une tragédie qui fait de très nombreuses victimes. Des rapports²³ font état de 1.200 à 1.300 pertes de vies humaines en mer entre novembre 2005 et décembre 2006 lors de traversées vers les Iles Canaries avec un taux de naufrage de 40% des bateaux. A cela s'ajoutent des tentatives quotidiennes de traversée de l'ordre de 700 à 800 personnes. Un camp d'accueil provisoire a été ouvert à Nouadhibou afin de procurer une première assistance à ces migrants bloqués sur le territoire mauritanien après avoir échoué à accéder aux Iles Canaries (Espagne) et afin de préparer leur rapatriement vers les pays d'origine. Environ 6.000 personnes ont transité par ce centre d'accueil en 2006. Cette catégorie de migrants est principalement formée de jeunes hommes avec des cas signalés de femmes seules et de mineurs non accompagnés.

²² H. de Haas. "Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends". IOM Migration Research Series n°32.

²³ Voir la source citée en note 14 ci-dessus.

Tableau 6. Chronique d'évènements liés à la migration clandestine, de novembre 2007 à juin 2008

Date	Evènement
06 novembre 2007	45 émigrants clandestins, pour la plupart Sénégalais, morts au large de l'ouest de l'Afrique et 92 survivants
28 novembre 2007	Arrestation de 125 immigrés clandestins à Nouadhibou
03 décembre 2007	54 candidats à l'émigration clandestine arrêtés (Sénégalais et Malien)
6 décembre 2007	18 clandestins interceptés et un Espagnol arrêté
10 décembre 2007	Concerts organisés pour sensibiliser les jeunes candidats à l'émigration
14 décembre 2007	Dix corps sans vie d'Africains retrouvés sur une plage de Nouakchott
10 janvier 2008	Arrestation à Nouadhibou de 75 migrants clandestins qui s'apprêtaient à aller en mer vers l'Europe (65 Maliens, 5 Sénégalais, et 5 Gambiens)
20 février 2008	Forum sous régional à Dakar sur les Migrations Clandestines organisé à l'initiative de l'Association Sénégalaise de lutte contre l'Immigration Illégale (ASLII), avec la participation de plusieurs associations de la Mauritanie, Niger, Burkina, Mali, Cameroun, Cote d'Ivoire. Création de l'Union des Associations Africaines de Lutte Contre les Flux Migratoires (UAALFM) avec siège à Dakar et le Bureau Exécutif élu présidé par la Mauritanie.
30 avril 2008	40 opportunités de contrats de travail pour l'Espagne (Union de Pagesos de Catalunya) sélectionnés parmi 1612 dossiers, à comparer avec le Sénégal voisin qui a bénéficié de 2700 offres d'emplois en novembre 2007
11 mars 2008	Rapatriement de 38 migrants vers le Mali (20) et le Sénégal (18)
14 mars 2008	113 migrants clandestins arrêtés à Nouadhibou et dont l'intention était de traverser vers l'Europe à partir des côtes mauritaniennes, comprenant des Maliens, des Sénégalais, des Libériens des Bissau-guinéens, des Guinéens et des Mauritaniens.
7 juillet 2008	14 migrants Africains disparus au large de l'Espagne
10 juillet 2008	Quinze migrants Africains dont neuf enfants décèdent au large de l'Espagne
11 juillet 2008	221 migrants clandestins de différentes nationalités africaines ont été arrêtés par les services de sécurité de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou et placés au centre de rétention de Nouadhibou, en attendant leur acheminement vers leurs pays d'origine.
8 septembre 2008	76 ressortissants de différentes nationalités africaines arrêtés à Nouadhibou en trois groupes dont le premier de 30 éléments était sur une embarcation dans la zone de Lagoueira et le second était dans le quartier de Graa El Khair. Le troisième de 16 personnes se trouve dans le quartier El Hanivia III de Nouadhibou.
20 septembre 2008	100 clandestins Africains dont 13 mineurs arrivés à Tenerife (Iles Canaries – Espagne) après 6 jours passés en mer dans une embarcation à moitié coulée en provenance de Mauritanie

4. Déterminants et conséquences

Il ressort des études récentes, en particulier de l'étude sur Profil Migratoire de la Mauritanie (2006), que la migration vers la Mauritanie semble avoir connu trois vagues successives au cours des dernières décennies : (i) une migration dite traditionnelle en provenance de pays limitrophes et caractérisée par des liens culturels, religieux et linguistiques ; (ii) des arrivées dans les années 1990 de personnes à la recherche de refuges suite aux conflits dans leurs pays (Liberia, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) ; (iii) des migrants en transit vers l'Europe via l'Afrique du Nord ou les Iles Canaries apparus récemment et fortement médiatisés.

Il est permis de penser que le sous-groupe de migrants irréguliers se rencontre relativement plus dans les deux dernières vagues. On estime en général que les membres du premier groupe ont une meilleure faculté d'insertion dans la société mauritanienne tandis que les migrants appartenant au deuxième groupe ont des difficultés d'insertion du fait, notamment de différences linguistiques et culturelles.

Concernant les motivations de départ, il ressort de différentes études que la décision d'émigrer est souvent concertée en famille ou en communauté. Des contacts avec des proches membres des réseaux déjà installés en Mauritanie permettent de s'assurer des premiers soutiens à l'arrivée. Le motif souvent avancé est la recherche de la réussite et de gains à travers l'aventure que constitue la migration.

Les premières vagues d'immigrés vers la Mauritanie étaient principalement attirées par les emplois créés par les chantiers ouverts les premières années après l'indépendance dans les secteurs des travaux publics et de la construction de bâtiments publics et d'habitat ainsi que de nombreux métiers informels. Il est observé qu'un certain nombre de facteurs dont l'existence d'un réseau de solidarité, d'une qualification professionnelle, de l'usage du français et des dialectes nationaux favorisent l'accès à l'emploi. D'ailleurs, lorsqu'un migrant irrégulier est interpellé, la détermination de sa nationalité est rendue compliquée par son usage d'un dialecte utilisé couramment en Mauritanie.

Par ailleurs, certains secteurs tels que la pêche sont très demandeurs de cette main d'œuvre étrangère, en particulier pour les Sénégalais, les sociétés de pêche allant même jusqu'à proposer des services en matière de régularisation administrative. Ces mêmes sociétés offrent à leurs employés qu'ils recrutent parfois directement au Sénégal des logements, ce qui leur permet de faire des économies importantes sur leurs salaires. A ce niveau, il peut être remarqué que la migration, clandestine ou non, comble un déficit de main d'œuvre dans ce secteur et ne correspond donc pas à une compétition avec les travailleurs locaux. Les établissements privés d'enseignement offrent, eux aussi, des emplois d'enseignants en particulier aux réfugiés ayant les compétences nécessaires.

Conclusion

Il ressort de la revue de la migration irrégulière en Mauritanie que ce phénomène a atteint des niveaux inquiétants, en particulier avec la poussée sans précédent des migrants en transit vers l'Europe devant lesquels ont été fermées toutes les voies d'accès empruntées précédemment. Ainsi la Mauritanie apparaît comme le maillon faible de la chaîne des migrations clandestines, non suffisamment dotée en moyens de contrôle de ses frontières et de son vaste espace terrestre et maritime.

Bien que les chiffres montrent un infléchissement des migrants clandestins interpellés ou recueillis en mer, on peut se demander légitimement si cette baisse correspond à une tendance de long terme ou simplement à une évolution à court terme, le temps que les candidats à la migration et les réseaux de passeurs découvrent de nouveaux stratagèmes pour contourner les dispositifs de surveillance et de contrôles mis en place.

En tout état de cause, puisque les facteurs favorisant les mouvements de personnes existent toujours, en particulier la pauvreté dans les pays émetteurs, l'évolution démographique contrastée au

niveau des pays émetteurs et récepteurs ainsi que la libéralisation économique mondiale et la facilité croissante de transport, il est permis de penser que les projets de migration persistent encore chez un grand nombre de candidats potentiels.

C'est là une donnée que'un pays comme la Mauritanie devrait intégrer dans ses stratégies de développement. Mais c'est surtout à un niveau mondial que des mécanismes équitables et justes devraient se mettre en place si l'on veut faire face aux multiples conséquences du phénomène de la migration irrégulière.

Bibliographie

- HCR, OIM et Union Européenne. *Profil Migratoire de la Mauritanie*. Etude réalisée d'octobre à décembre 2006.
- Haimoud Ramdan. OIT/ Projet Migration de Main d'œuvre pour l'intégration et le Développement en Afrique de l'Ouest. La Législation de la Migration et des Travailleurs Migrants en Mauritanie. Juin 2005.
- Hamid Ould Meine. ALPD. *Les migrants en Mauritanie sous l'angle de diverses perceptions*. Synthèse des études monographiques menée par l'ALPD et l'APEAH en 2005 et 2006. Février – mars 2007.
- Sidna Ndah Mohamed-Saleh. *Eléments de migrations en Mauritanie*. CARIM-AS 2008/08, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) : Institut Universitaire Européen, 2008. Disponible sur www.carim.org/migrationcirculaire (5.6.2008).
- Mohamed Laghdaf O. Cheikh Malainine. *Les Statistiques sur la Migration de la Main d'œuvre en Mauritanie*. Mars 2005.
- Mohamed Aly O. Ekeibed. *Transit migration survey in Mauritania* (TMS, 2008). February 2008.
- Hein de Haas. Irregular "Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends". *IOM Migration Research Series* n°32.
- Dr Haimoud Ramdan. « La Mauritanie face au défi de l'immigration clandestine ». Paru dans le journal *Investigations* n°077 du 17 mars 2008.
- Accord entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. 25 juillet 2007
- M. A. O. Ekeibed. *Dynamique de la population Mauritanienne*. Février 2008.
- République Islamique de Mauritanie. Programme de Lutte Contre la Migration Clandestine et de l'Insertion des Jeunes Mauritaniens.
- Sow Aly Ousmane. ONS/Bureau Central du Recensement. Analyse des migrations. Août 2007.
- EDFORE. Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle. Direction de l'Emploi. Etude sur la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie. Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie de Gestion de la Main d'œuvre Etrangère. Août 2007.
- REMUAO. Mauritanie. ONS. Enquête Nationale sur la Migration 1993. Rapport National Descriptif. Octobre 1997.
- République Islamique de Mauritanie et Union Européenne. Déclaration commune. 28 juin 2007.
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et CEDEAO. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations. Août 2006.
- Lahcen DAOUDI. *Emigration : Quelles perspectives ? -Le cas Africain-Europe* – XXXIIIème Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie 3-6 juillet 2007. Commission de la coopération et du développement.